



FIDACO

AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Florence Scoupe
Jean-Christophe Pierrès
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Guillaume Pilat

Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

MEMBRE ASSOCIÉ

A U D E C I A

VEGEPOLYS INNOVATION
Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Maison du Végétal - 26 rue Dixméras
49066 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**
Exercice clos le 31 décembre 2020



4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 ANGERS CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

Fidaco Atlantique
1 bis rue Voltaire
44000 NANTES
+33 (0)2 85 67 12 30

www.fidaco.com
fidaco@fidaco.com

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Région Pays de Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale d'Angers
RC ANGERS B 303 526 966 - N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €



VEGEPOLYS INNOVATION
Association Loi du 1^{er} juillet 1901
Maison du Végétal - 26 rue Dixméras
49066 ANGERS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Aux membres de l'Assemblée Générale de l'Association

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association VEGEPOLYS INNOVATION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 la date d'émission de notre rapport.



JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- Les règles et méthodes comptables exposées dans l'annexe et relatives à l'établissement des comptes de votre société. Nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons porté notre attention, en particulier, sur les subventions. Une partie des ressources de l'Association est constituée par des subventions. Nous avons vérifié le correct rattachement des subventions à l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à ANGERS, le 1^{er} avril 2021

Pour FIDUCIAIRE AUDIT CONSEIL
Commissaire aux comptes

Florence SCOUPE
Mandataire Associée



Annexe au rapport : Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes :

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, Brevets et droits similaires	18 967. 26	18 882. 17	85. 09	1 529. 16
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	4 646. 26	4 646. 26		
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	641 685. 10	597 921. 01	43 764. 09	76 127. 77
	Autres immobilisations corporelles	88 738. 24	77 490. 58	11 247. 66	14 735. 98
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)					
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	57. 00		57. 00	57. 00	
Total I	754 093. 86	698 940. 02	55 153. 84	92 449. 91	
ACTIF CIRCULANT	Comptes de liaison Total II				
	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	87 354. 22		87 354. 22	87 851. 54
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	256 347. 38	29 250. 00	227 097. 38	165 630. 67
	Autres créances	130 249. 32		130 249. 32	94 214. 30
	Valeurs mobilières de placement	61. 21		61. 21	61. 21
	Instruments de trésorerie				
Disponibilités	296 491. 20		296 491. 20	315 779. 84	
Charges constatées d'avance (3)	1 185. 12		1 185. 12	8 634. 25	
Total III	771 688. 45	29 250. 00	742 438. 45	672 171. 81	
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 525 782. 31	728 190. 02	797 592. 29	764 621. 72	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	290 013. 47	246 806. 87
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Excédents ou Déficits)	49 124. 93	43 206. 60
	Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	20 801. 95	32 732. 23	
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires			
Total I	359 940. 35	322 745. 70	
	Total II		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur autres ressources			
Total III			
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	7. 90	7. 90
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	113 493. 38	131 296. 65
	Dettes fiscales et sociales	196 620. 87	141 001. 45
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 167. 80	22 673. 60
	Autres dettes	1 303. 74	
Instrument de trésorerie			
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	122 058. 25	146 896. 42
	Total IV	437 651. 94	441 876. 02
	Ecarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	797 592. 29	764 621. 72

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

315 593. 69

294 979. 60

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services	532 549. 91	622 838. 76	90 288. 85-	14. 50-
Production stockée	497. 32-	16 783. 70-	16 286. 38	97. 04
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	283 221. 30	298 865. 42	15 644. 12-	5. 23-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	52 646. 58	49 503. 85	3 142. 73	6. 35
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	5. 27	26. 41	21. 14-	80. 05-
Total I	867 925. 74	954 450. 74	86 525. 00-	9. 07-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	197 930. 45	246 964. 12	49 033. 67-	19. 85-
Impôts, taxes et versements assimilés	5 072. 48	7 211. 71	2 139. 23-	29. 66-
Salaires et traitements	425 468. 94	450 205. 94	24 737. 00-	5. 49-
Charges sociales	163 118. 36	169 134. 99	6 016. 63-	3. 56-
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	44 240. 26	40 712. 40	3 527. 86	8. 67
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	3 899. 38	8 143. 20	4 243. 82-	52. 11-
Total II	839 729. 87	922 372. 36	82 642. 49-	8. 96-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	28 195. 87	32 078. 38	3 882. 51-	12. 10-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés				2.75	2.75-	100.00-
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V				2.75	2.75-	100.00-
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI						
2. Résultat financier (V-VI)				2.75	2.75-	100.00-
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	28 195.87		32 081.13		3 885.26-	12.11-
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	6 379.63		622.82		5 756.81	924.31
Produits exceptionnels sur opérations en capital	14 549.43		10 502.65		4 046.78	38.53
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	20 929.06		11 125.47		9 803.59	88.12
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII						
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	20 929.06		11 125.47		9 803.59	88.12
Impôts sur les bénéfices (IX)						
Total des produits (I+III+V+VII)	888 854.80		965 578.96		76 724.16-	7.95-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	839 729.87		922 372.36		82 642.49-	8.96-
Solde intermédiaire	49 124.93		43 206.60		5 918.33	13.70
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	49 124.93		43 206.60		5 918.33	13.70

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 797 592.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 867 925.74 Euros et dégagant un excédent de 49 124.93 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT NON SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'association. Etant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

L'association Vegepolys Innovation est la structure de recherche et développement du pôle de compétitivité du végétal "VEGEPOLYS". Elle a pour vocation d'aider à l'élaboration et la réalisation des programmes d'innovation coopératifs ou individuels des entreprises du végétal spécialisé au travers de la mise à disposition de moyens techniques ou humains. Elle propose ses compétences et services sur le territoire français et européen et participe ainsi à la lisibilité du pôle de compétitivité. L'association dispose du réseau de compétences et de moyens apportés par ses membres, par son organisation et par l'association mère. Elle fonctionne actuellement avec un effectif moyen de 12 personnes.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode d'évaluation des actifs par composants n'a pas été appliquée cette année, les données comptables de l'entreprise étant inférieures aux seuils fixés par le comité d'urgence du CRC et l'incidence des retraitements éventuels ayant été jugée non significative.

L'entreprise respectant les critères pour les PME, l'amortissement comptable est calculé en fonction de la durée d'usage.

L'entreprise opte pour l'imputation des frais accessoires d'achat des immobilisations et de titre de placement en charges.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLÉMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	23 614		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	681 874		1 798
Installations générales agencements aménagements divers	3 780		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	79 812		5 146
TOTAL	765 467		6 944
Prêts, autres immobilisations financières	57		
TOTAL	57		
TOTAL GENERAL	789 137		6 944

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			23 614	23 614
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		41 987	641 685	641 685
Installations générales agencements aménagements divers			3 780	3 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			84 958	84 958
TOTAL		41 987	730 423	730 423
Prêts, autres immobilisations financières			57	57
TOTAL			57	57
TOTAL GENERAL		41 987	754 094	754 094

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	22 084	1 444		23 528
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	605 746	34 162	41 987	597 921
Installations générales agencements aménagements divers	1 350	814		2 164
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	67 506	7 820		75 327
TOTAL	674 603	42 796	41 987	675 412
TOTAL GENERAL	696 687	44 240	41 987	698 940

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 444				
Instal.techniques matériel outillage indus.	34 162				
Instal.générales agenc.aménag.divers	814				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 820				
TOTAL	42 796				
TOTAL GENERAL	44 240				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	246 807	43 207		0	290 013
Réserves :					
RESULTAT DE L'EXERCICE	43 207	43 207-		49 125-	49 125
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	32 732		619	12 549	20 802
Provisions réglementées					
TOTAL I	322 746		619	36 576-	359 940

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	29 250				29 250
TOTAL	29 250				29 250
TOTAL GENERAL	29 250				29 250

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	57		57
Clients douteux ou litigieux	35 037	35 037	
Autres créances clients	221 310	221 310	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Taxe sur la valeur ajoutée	17 794	17 794	
Divers état et autres collectivités publiques	17 248	17 248	
Débiteurs divers	94 707	94 707	
Charges constatées d'avance	1 185	1 185	
TOTAL	387 839	387 782	57

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	8	8		
Fournisseurs et comptes rattachés	113 493	113 493		
Personnel et comptes rattachés	69 547	69 547		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	70 212	70 212		
Taxe sur la valeur ajoutée	55 248	55 248		
Autres impôts taxes et assimilés	1 613	1 613		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 168	4 168		
Autres dettes	1 304	1 304		
Produits constatés d'avance	122 058	122 058		
TOTAL	437 652	437 652		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont fonction de la durée de vie probable de chaque immobilisation.

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1,3 et 5 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 8 ans

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de revient.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	83 256
Autres créances	111 511
Total	194 767

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	94 957
Dettes fiscales et sociales	97 432
Total	192 397

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	1 185
Total	1 185
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	122 058
Total	122 058

Subventions d'équipement

Les subventions d'équipement sont enregistrées en compte 131 et sont reprises au résultat en fonction des dotations aux amortissements pratiqués sur les biens subventionnés.

Au cours de l'exercice, l'association a bénéficié d'une subvention d'équipement du Conseil Régional des Pays de Loire à hauteur de 50 % sur l'acquisition d'un matériel de laboratoire soit 619,15 euros.

Les subventions d'équipement acquises au cours d'exercices précédents ont été reprises en résultat pour 12.549,43 euros.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Les subventions d'exploitation sont prises en compte sur l'exercice en fonction des décisions d'attribution des financeurs et de l'avancement des projets pour lesquels elles ont été attribuées. Le cas échéant et par mesure de prudence, elles ne sont prises en compte que partiellement pour couvrir le risque de non perception intégrale en cas d'interruption des projets ou de non éligibilité des dépenses engagées.

Au cours de l'exercice, l'association a perçu une subvention de fonctionnement de 140.000 euros de la communauté urbaine Angers Loire Métropole. La Région Pays de Loire a accordé une subvention de fonctionnement de 145.000 euros, 20 % ont été versés au cours de l'exercice, un produit à recevoir de 63.437,50 euros a été comptabilisé compte tenu du niveau de dépenses de l'exercice. L'association a également sollicité une aide financière de la Ville de Saumur à hauteur de 10.000 euros, comme les années précédentes, cette subvention n'a pas été perçue au cours de l'exercice, 50 % du montant a été inscrit en produits à recevoir.

Par ailleurs, l'association bénéficie d'aides de la Région Pays de Loire sur deux projets de recherche :

- Nectool : financement à hauteur de 50% des dépenses éligibles pour un maximum de 31.499,70 euros, il n'y a pas eu d'avancement au cours de l'exercice, le produit à recevoir en comptabilité correspond à un avancement de 84 % du projet.

- Trichoderma : financement à hauteur de 60 % des dépenses pour un maximum de subventions de 87.080 euros, au cours de l'exercice un produit à recevoir de 8.843 euros a été comptabilisé correspondant à 10 % d'avancement du projet.

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	6
Agents de maîtrise et techniciens	2
Employés	4
Total	12

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

L'engagement retraite au 31 décembre 2020 s'élève à 20.611 euros.

Les hypothèses retenues pour cet engagement sont les suivantes :

- méthode rétrospective prorata temporis
- départ à la retraite à l'âge de 67 ans à l'initiative du salarié
- turn over à 1 %
- taux d'augmentation annuelle des salaires à 2 %
- taux d'actualisation à 0,34 %